



TEL : 06.98.08.54.26
FAX : 05.46.22.79.16

Amiante
Parasitaire
Plomb
Énergétique
Gaz
Mesurage...

NICOLAS MOURIESSE

Site: www.diagnostic17.com E-mail: diagnostics17@free.fr

MEMO PRATIQUE DES DIAGNOSTICS EN 2009

sera modifié en fonctions des nouvelles législations.

EN CAS DE VENTE EN 2008 : BATIMENTS OU MAISONS INDIVIDUELLES

AVANT 1/01/1949	VALIDITE	PRINCIPALES REGLEMENTATIONS	DIVERS
TERMITES A l'acte de vente	6 MOIS	Décret 2006-1653 du 21 décembre 2006 Arrêté du 29 mars 2007	
AMIANTE A la promesse de vente	si négatif Permanente	Art. R 1334-14 à 29 et R 1336-2 à 5 du Code de la Santé Publique. Décret 2002-839 du 3 mai 2002.	
DPE Avant la promesse de vente	10 ANS	Décret N°2006-1147 du 14 septembre 2006 Arrêté du 15 septembre 2006	
GAZ A la promesse de vente	3 ANS	Art. L 134-6 du Code Const. et Habitation Décret 2006-1114 du 5 sept. 2006 Arrêté du 6 avril 2007.	Installations de plus de 15 ans.
CREP - PLOMB A la promesse de vente	1 AN si négatif Permanente.	Art. L 1334-1 à 5 et R.1334-1 à 13 du Code de la Santé Publique, Décret 2006-474 du 25 avril 2006.	
ELECTRICITE A la promesse de vente	3 ANS	Décret 2008-384 du 22/04/2008 et norme XP C 16-600	Installations de plus de 15 ans ou consuel -3 ans
ENTRE 1/01/1949 ET 1/07/1997	VALIDITE	PRINCIPALES REGLEMENTATIONS	DIVERS
TOUS LES DIAGNOSTICS SAUF LE PLOMB			
DEPUIS 1/07/1997	VALIDITE	PRINCIPALES REGLEMENTATIONS	DIVERS
TERMITES A l'acte de vente	6 MOIS	Décret 2006-1653 du 21 décembre 2006 Arrêté du 29 mars 2007	
DPE Avant la promesse de vente	10 ANS	Décret N°2006-1147 du 14 septembre 2006 Arrêté du 15 septembre 2006	

EN CAS DE VENTE EN 2008 : APPARTEMENTS-LOTS EN COPROPRIETE

COMME LES BATIMENTS ET MAISONS INDIVIDUELLES AVEC EN PLUS :

SUPERFICIE CARREZ A l'acte de vente	Permanente.	Loi N°96-1107 du 18 déc. 1996 et Décret N°97- 532 du 23 mai 1997.	
---	-------------	--	--

ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES POUR LES COMMUNES CONCERNEES EST OBLIGATOIRE POUR
LES VENTES ET, POUR LES LOCATIONS.

Document mis à jour le 30/01/08